

pas permettre que vos enfans fréquentent des écoles mixtes, où se réunissent des enfans des deux sexes et de toute religion, ce qui les expose au danger évident de tomber dans l'indifférence en matière de religion; à ne pas laisser ces enfans contracter des mariages défendus, en se mariant à des personnes d'une autre religion, au risque que les enfans ne soient élevés dans une fausse religion; à ne pas garder de mauvais livres, romans ou livres impies, ce qui s'applique également aux mauvais journaux, à garder les jours de jeûne et d'abstinence et à observer exactement tous les commandemens de l'Eglise, notre sainte et bonne Mère.

**XXIII §.** *Désordres à corriger dans le Diocèse, avec les grâces du Jubilé.*

Ce sont là en substance les recommandations que fait à tous le Père commun de l'Eglise, et auxquelles, dans votre foi, vous donnerez, N. T. C. F., une attention vraiment religieuse. Nul doute que, si vous mettez à profits ces excellents avis, le Jubilé ne produise des fruits de salut très-abondants.

Mais Nous devons, pour notre part, vous presser, dans les entrailles de la charité de Jésus-Christ, de garder strictement, dans vos élections, les règles qui ont été si sagement établies, pour qu'il ne s'y commette aucun de ces désordres, qui les rendraient criminelles aux yeux de Dieu, et attireraient sur elles ses anathèmes et ses malédictions; à observer les pratiques de la Tempérance, qui vous ont été si fortement recommandées, ces années dernières, et donner une attention particulière à ces pratiques, parcequ'elles vous feront éviter tous les excès dont l'ivrognerie est toujours la cause.

**XXIV §.** *Intentions du Jubilé.*

Le Souverain Pontife Léon XII, vient de nous indiquer les dispositions avec lesquelles nous devons faire le Jubilé, et les fruits précieux que nous pouvons en retirer. Notre immortel Pontife Pie IX, va nous dire maintenant les œuvres qu'il nous faut faire, pour participer aux précieux avantages que nous pouvons en attendre. Mais